

# VON HORN EST ARRETE

**IL EST INCULPE D'AVOIR COMMIS UN DELIT AUX ETATS-UNIS. — ON ENQUETE SUR LA DEMANDE D'EXTRADITION.**

(Voir aussi en page 4)

(Spécial au "Devoir")

Vanceboro, Maine, 4. — Werner von Horn, l'auteur de l'attentat de la rivière Sainte-Croix, a été arrêté officiellement aujourd'hui, en vertu d'un mandat émis par M. George H. Smith, un juge local. Il est accusé d'avoir causé à des maisons de Vanceboro des dommages provenant du choc de l'explosion de dynamite sous les arches du pont.

\* \* \*

Washington, 4. — Le procureur Cone Johnson, du département d'Etat, a fait un examen attentif de la requête présentée par l'ambassadeur anglais pour obtenir l'extradition de Horn.

Il a refusé de faire connaître de bonne heure aujourd'hui ce qu'il fera, mais on laisse entendre que l'inculpé sera extradé si la requête est fondée.

## PAS D'EXTRADITION AVANT DEUX SEMAINES

Ottawa, 4. — Le cas de Horn est clair depuis qu'il a fait l'avoué d'avoir agi de son propre chef et non sur des instructions données par les autorités allemandes. Mais les procédures d'usage quand il s'agit de demander l'extradition d'un criminel n'en suivront pas moins leur cours.

Le gouvernement des Etats-Unis ne peut pas remettre Horn entre les mains des autorités canadiennes sans savoir au préalable s'il va s'objecter à cette mesure. On s'attend à ce que Washington donne à brève échéance la permission de faire la cause devant une cour du Maine. Il s'écoulera probablement deux semaines avant que l'inculpé soit déporté au Canada.

## LES MOTIFS DE L'ARRESTATION

Vanceboro, 4. — L'arrestation de Horn, a été faite, croit-on, pour éliminer les difficultés que sa détention, formellement accusé d'aucun délit pouvait susciter. C'est le shérif Poss qui pour se protéger, a communiqué avec le procureur-général et a obtenu l'émission du mandat.

Horn sera entendu cet après-midi. Il sera remis sous peu aux autorités fédérales. Des fonctionnaires prétendent que la question de savoir si Horn a violé la neutralité américaine pourrait compliquer les procédures.